

## PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture  
Direction des libertés  
publiques et des  
collectivités locales  
Bureau de la nationalité

Gap, le 6 janvier 2014

Affaire suivie par : Albert Boudong  
Téléphone : 04.92.40.48.96  
Télécopie : 04.92.40.48.90  
Courriel : albert.boudong@hautes-alpes.gouv.fr

Le Préfet des Hautes-Alpes

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DÉPARTEMENT  
(EN COMMUNICATION À MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET DE BRIANÇON)



**Objet** : Amélioration des conditions d'accueil des usagers aux services de guichets.

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de la démarche de modernisation et d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, la préfecture modifie les conditions d'accueil des usagers.

Elle met en place à compter du 13 janvier prochain, de nouveaux horaires d'accueil pour le public, un nouveau service, « le dépôt Express » pour les cartes grises, un accueil dédié pour les professionnels de l'automobile.

### 1- L'harmonisation des horaires d'accueil pour le public.

Les guichets des services « cartes grises », « permis de conduire », « état civil » et « étrangers » seront désormais ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et le mercredi en continu de 9h00 à 13h30.

En dehors de ces horaires, il sera toujours possible selon le cas, d'obtenir des rendez-vous.

### 2- La mise en place du « Dépôt express » pour les certificats d'immatriculation.

L'établissement d'une carte grise, pourra intervenir en préfecture en ayant recours à ce nouvel outil réservé aux dossiers ne présentant pas de difficultés particulières. Ce nouveau service simple et pratique permettra d'éviter le passage aux guichets.

Pour plus d'informations, les usagers sont invités à se connecter sur le site internet de la préfecture : « [www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr) » .

### 3- La mise en place dédié aux professionnels de l'automobile.

Ces professionnels, négociants, concessionnaires, vendeurs, garagistes et experts automobile, dont les dossiers sont en général plus nombreux et complexes disposeront d'un créneau horaire spécifique les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 15h00 et le mercredi en continu de 9h00 à 13h30.

Je tenais à vous faire part de ces nouvelles mesures qui visent principalement à améliorer les conditions d'accueil des usagers en réduisant autant que faire se peut les temps d'attente aux différents guichets.

Afin qu'ils puissent profiter pleinement de ces dispositions, je vous demande de les porter à la connaissance de vos administrés par tout moyen que vous jugerez utile, en les insérant le cas échéant dans vos revues municipales.

Je vous remercie *de bien vouloir relayer cette information si vous le pouvez.*

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
François DRAPE